



FACULTÉ DE  
DROIT

# C3RD

CENTRE DE RECHERCHE SUR  
LES RELATIONS ENTRE  
LES RISQUES ET LE DROIT

enpjj



FONDATION  
de la Catho de Lille  
Reconnue d'utilité publique

**Jeudi 19 janvier 2023** - de 8h30 à 18h30

Amphi RS 31, Faculté de Droit, 58 rue du Port, 59800 Lille

COLLOQUE  
**L'ÂGE EN DROIT  
DES PERSONNES,  
DE LA FAMILLE ET  
DE L'ENFANCE**

organisé par la Chaire Enfance et familles du C3RD

Événement  
éligible  
à la **formation  
continue**



Inscription gratuite et obligatoire : <https://www.c3rd.fr/evenement/lage-en-droit-des-personnes-de-lenfance-et-de-la-famille/>  
Contact : [chaireenfancesfamilles@univ-catholille.fr](mailto:chaireenfancesfamilles@univ-catholille.fr)

/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /



# La Chaire Enfance et Familles



La Chaire de recherche « Enfance et familles » a succédé, en octobre 2019, à la Chaire « Droits et intérêt supérieur de l'enfant », créée en 2010 au sein du Centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit de la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille. Les travaux de la Chaire s'inscrivent dans l'axe « Vulnérabilités des personnes » du C3RD.

La Chaire Enfance et familles développe ses activités scientifiques autour de trois axes de recherche : enfance en danger ; enfance, familles et justice ; éthique et familles.

L'originalité de la Chaire Enfance et familles est d'associer des enseignants-chercheurs en droit, en éthique, en sociologie, en psychologie, en théologie et en économie de la famille, aux fins d'adopter une approche pluridisciplinaire et complémentaire sur les problématiques liées à l'enfance et à la famille, entendue dans ses multiples formes.

L'objectif de la Chaire est d'envisager l'enfant comme élément fondateur et central du groupe familial et de ses interactions dans la société contemporaine et de nourrir la réflexion sur la reconnaissance et la mise en oeuvre des droits des enfants et sur la prise en considération de leur intérêt supérieur, en particulier lorsque leur situation familiale conduit à accroître leur vulnérabilité.

## ENPJJ



L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), service à compétence nationale placé sous l'autorité de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), est l'une des quatre écoles du ministère de la Justice. Implantée sur l'ensemble du territoire national, au plus proche des lieux de pratiques professionnelles, l'École est constituée d'un site central, installé à Roubaix en 2008, de 9 pôles territoriaux de formation (PTF) et de 2 missions ultramarines (Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte).

Elle assure la formation professionnelle des acteurs de la justice des mineurs, les formations statutaires et continues des agents du service public de la PJJ et des formations continues pour les salariés du secteur associatif habilité (SAH). Elle conçoit des actions de formations pluri institutionnelles, ouvertes à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Engagée dans de nombreux partenariats, l'ENPJJ fait aussi partie du Réseau des écoles de service public (RESP).

Elle développe des activités de recherche, de documentation et d'édition, en appui des pratiques professionnelles dans le champ de l'enfance et l'adolescence vulnérables.

Toutes ces activités visent à soutenir la professionnalisation des personnels et contribuent à développer un socle commun de compétences au service des missions de protection de l'enfance.

# PROGRAMME

**8h30 - 9h00 :** *Accueil du public : petit déjeuner offert*

**9h00 - 9h10 :** Mot d'accueil – **Blandine MALLEVAEY**, *Professeur de droit privé et sciences criminelles, Titulaire de la Chaire de recherche Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille*

**1<sup>ère</sup> partie**

## L'APPRECIATION ET LES EFFETS DE L'ÂGE DANS LE TRAITEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES

**9h10 - 10h45 :** *Présidence : Blandine MALLEVAEY*

**« La procédure d'évaluation de la minorité des jeunes étrangers isolés, vecteur de protection ou d'exclusion ? »** par Priscillia DE CORSON, *Consultante (asile, migrations, justice) auprès des organisations internationales*

**« Encore mineurs, bientôt majeurs : des mineurs non accompagnés pris en tenaille au tournant de la majorité »** par Arthur VUATTOUX, *Maître de conférences en sociologie à l'Université Sorbonne Paris-Nord et membre de l'IRIS ; Lisa CARAYON, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Sorbonne Paris-Nord et membre de l'IRIS ; Julie MATTIUSSI, Maîtresse de conférences à l'Université de Haute-Alsace*

**« Le développement de seuils d'âge lors de la prise en charge des mineurs non accompagnés en protection de l'enfance »** par Léa JARDIN, *Docteure en droit public, Chercheuse à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, membre associée de la Chaire Enfance et familles et du Centre Thucyde (Université Paris Panthéon-Assas)*

**10h45 - 11h00 :** *Pause*



**2<sup>ème</sup> partie**

## AGE, PROTECTION ET AUTONOMIE DÉCISIONNELLE DE L'ENFANT MINEUR

**11h00 - 12h15 :** *Présidence : Léa JARDIN*

**« Les seuils d'âge en protection de l'enfance »** par Flore CAPELIER, *Docteur en droit public, Directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance*

**« L'âge et le discernement de l'enfant en droit de la famille »** par Blandine MALLEVAEY

**« Age(s) et précapacité du mineur en matière de santé »** par Cathy POMART, *Maître de conférences HDR en droit privé, Directrice du Centre de Recherche Juridique, Faculté de droit et d'économie, Université de La Réunion*

**12h15 - 13h30 :** *Pause déjeuner*



### 3<sup>ème</sup> partie

## L'ÂGE DU DISCERNEMENT EN DROIT PENAL DES MINEURS

13h30 - 15h00 : Présidence : Alice FRETIN

« **Seuils d'âge et droit pénal sexuel : une réponse à la vulnérabilité des enfants ?** » par Anastasia CONROUX, Doctorante en droit privé et sciences criminelles, membre de la Chaire Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

« **Age et discernement en droit pénal des mineurs délinquants** » par Florian WATIER, Doctorant en droit privé et sciences criminelles, membre de la Chaire Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

« **Les seuils d'âge des jeunes en droit disciplinaire pénitentiaire** » par Nadia BEDDIAR, Professeur de droit public, membre de la Chaire Enfance et familles du Centre de recherche sur les relations entre les risques et le droit, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

« **Une enquête nationale sur les mineurs auteurs de violences sexuelles à la PJJ (2019-2020) : les effets des seuils d'âge dans les réponses pénales et les dispositifs spécifiques de prise en charge** » par Marie ROMERO, Docteure en sociologie (CNE, EHESS), chargée d'une mission de recherche à la Protection judiciaire de la jeunesse

### 4<sup>ème</sup> partie

## L'ÂGE, LE MARIAGE ET LA FILIATION

15h00 - 16h15 : Présidence : Amélie NIEMIEC

« **L'âge pour fonder une famille** » par Isabelle CORPART, Maître de conférences émérite en droit privé, HDR, à l'Université de Haute-Alsace

« **L'âge en matière d'assistance médicale à la procréation** » par Alice FRETIN, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, membre de la Chaire Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

« **Réflexions éthiques : y a-t-il un bon âge pour procréer ?** » par Héloïse MICHELON, Doctorante en philosophie à ETHICS - EA 7446, membre de la Chaire Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

16h15 - 16h30 : Pause



**16h30 - 17h50 :** Présidence : Nadia BEDDIAR

**« Les enjeux du grand âge »** par Emmanuel AUBIN, Professeur de droit public, Membre du collège de déontologie du ministère de la Culture, Membre de l'Observatoire de l'Éthique publique

**« Les différents âges en matière de prestations sociales pour les personnes âgées »** par Amélie NIEMIEC, Responsable du service contentieux à la Direction de l'autonomie du Département du Nord, Professeur en droit privé et sciences criminelles, Chercheur associé à la Chaire Enfance et familles, Faculté de droit de l'Université catholique de Lille

**« Un droit des personnes vulnérables du fait de leur âge »** par Yann FAVIER, Professeur des universités en droit privé, Directeur adjoint du centre de recherche en droit Antoine Favre - EA 4143

**17h50 - 18h10 :** Conclusion par Alice FRETIN

**18h10 :** Cocktail de clôture



Faculté de Droit  
Université Catholique de Lille  
58 rue du Port  
59800 LILLE

INTERNET :  
<https://www.c3rd.fr/evenement/lage-en-droit-des-personnes-de-lenfance-et-de-la-famille/>

CONTACT :  
[chairenfancefamilles@univ-catholille.fr](mailto:chairenfancefamilles@univ-catholille.fr)